

Journal des guerres de l' Otan

Géopolitique et stratégie

N° 92 du 28.07.11

Par **C.De Broeder & M.Lemaire**

a) Le "Journal des guerres de l'Otan" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

c) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) sur le site Palestine Solidarité : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_guerres-otan.htm

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire.

Tiré à part :

1 Analyse - **Géopolitique et stratégie** – Réflexion

1-1 Mohamed Habili : Révolution grand-guignolesque.

1-2 Manlio Dinucci : La rapine du siècle : l'assaut des « volontaires » sur les fonds souverains libyens.

1-3 Manlio Dinucci : L'art de la guerre.

1-4 Bark Biiga : [Libye-OTAN: Autant avouer l'enlèvement.](#)

1-5 Mario Franssen : [Les amis louches de l'Otan](#)

1-6 François Brousseau : Le Waterloo de l'OTAN?

1-7 Capitaine Martin : Les ennuis libyens...

2 Courrier des lecteurs & **trouvé sur le net** & témoignage

2-1 Déclaration sur la Libye

3 Témoignage

3-1 Thierry Meyssan : Le massacre de Sorman.

3-2 Entretien avec Russia Today : Thierry Meyssan : « La recolonisation a commencé - Les députés français votent la guerre ».

3-3 L'avocat Marcel Ceccaldi demande une enquête de la CPI sur les "crimes de guerre" de l'OTAN.

3-4 TERRA-Quotidien : Morts en Méditerranée. :

4 Annexe

4-1 [A propos du "Printemps arabe"...](#)

Tiré à part :

Deux interventions de Jean Bricmont sur l'impérialisme humanitaire.

Docteur en sciences, Jean Bricmont a travaillé comme chercheur à l'Université Rutgers puis a enseigné à l'Université de Princeton toutes deux situées au New Jersey (États-Unis). Il est actuellement professeur de physique théorique à l'université catholique de Louvain, dans l'unité de physique théorique et de physique mathématique (département de physique) et membre de l'Académie royale de Belgique.

Son activité de recherche concerne les méthodes de groupe de renormalisation et les équations différentielles non linéaires. Cette activité lui a valu deux distinctions : le prix J. Deruyts (1996) de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Sciences et le prix quinquennal FNRS (Prix A. De Leeuw-Damry-Bourlard) (2005).

27-06

VISIONNER LES DEUX VIDEOS SUR CE SITE: http://www.info-palestine.net/article.php?id_article=10939

1 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion

Ndlr : La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction est d'accord avec l'article mais doit être vu comme information.

1-1 Mohamed Habili : Révolution grand-guignolesque.

Rappelons-nous. Il y a quatre mois, les rebelles se trouvaient à une encablure de la dernière place forte occupée par les forces loyalistes, Tripoli, qu'ils s'apprêtaient à prendre en tenaille, s'y hâtant à la fois par l'est et par l'ouest. Puis voilà qu'aux dernières nouvelles ils seraient enfin à ses portes, se disposant à livrer l'assaut final. Ils en ont donc fait... du surplace depuis le début des hostilités.

A moins, bien sûr, qu'ils n'aient rebroussé chemin depuis que l'aviation de l'Otan s'applique à leur frayer soigneusement la voie – selon la méthode combien radicale du nettoyage par le vide, même quand la cible «militaire» se loge au cœur d'une zone d'habitation.

En fait, dans cette drôle de guerre, tout se passe d'une façon inhabituelle, voire loufoque.

Aussi longtemps qu'on pense, ou qu'on affecte de croire, qu'elle met face à face, au ras des sables du pays, d'une part, les forces loyales à Kaddafi, dont le quartier général est quelque part dans un endroit secret à Tripoli, et de l'autre, les forces rebelles, commandées à ciel ouvert depuis Benghazi, on s'interdit d'y comprendre quelque chose. On est en particulier sans ressource devant cette bizarrerie de la reculade à laquelle les rebelles, qui, nous dit-on, n'arrêtent pas de repousser les forces loyalistes dans ses derniers retranchements, ont dû opérer depuis l'entrée en lice des avions de l'Otan, qui pourtant ne sont pas là pour leur tirer dessus, même si cela arrive quelquefois. Mais si en revanche, on admet l'évidence, à savoir que la vraie bataille ne met pas aux prises les forces pro-Kaddafi et les rebelles, mais principalement les premières et l'aviation de l'Otan, alors plus de mystère, plus d'interrogations sur le sens des événements, tout ou presque s'éclaircit alors d'une lumière vive. On comprend dès lors ce que cela veut dire pour les rebelles de se trouver à un moment donné aux portes de Tripoli, puis, l'instant d'après, toujours enfermés, dans Misrata ou quelque part ailleurs, en train d'essuyer les bombardements de l'artillerie loyaliste.

L'on devine ce qui a dû se passer ces derniers temps dans le hameau de Goualiah, à 50 kilomètres au sud de Tripoli, et qui a permis aux médias de claironner en chœur qu'ils étaient aux portes de Tripoli. En réalité, il est clair que l'Otan les y avait précédés, qui avait détruit les forces loyalistes qui y étaient stationnées. Ce n'est qu'une fois le nettoyage par le vide dûment accompli, et que les caméras des chaînes de télévision s'étaient précipitées à l'endroit indiqué, que les «révolutionnaires» se sont amenés, pétaradant comme à leur habitude, pour prendre possession de la victoire. Mais aussi, propagande oblige, pour faire des prisonniers, de préférence de couleur noire, parce qu'il est plus facile de les faire passer pour des mercenaires africains. A moins, bien sûr, les bombardements de l'Otan s'étant déroulés en deux temps – d'abord par les avions volant en haute altitude, pour le gros du travail, ensuite par les hélicoptères, pour les tirs plus ajustés de peaufinage – qu'ils les aient eu déjà sous la main, les sortant de leurs geôles pour aller se faire filmer en leur compagnie.

Il ne faut donc pas s'étonner si dans peu de temps, on n'entend plus dire qu'ils sont aux portes de Tripoli. Qu'ils y sont en fait si peu qu'ils sont plus près de Benghazi. C'est que ça ne dépend pas d'eux qu'ils avancent ou qu'ils reculent, mais de l'Otan, qui parfois tape dans le mille et a la gentillesse de les appeler sur place, pour immortaliser le moment, parfois rate sa cible, et alors il ne se passe rien. La seule façon pour elle d'achever le travail commencé voilà quatre mois, c'est de descendre au sol pour affronter les forces loyalistes au ras des sables. Mais de cela elle ne veut pas. Même dans la supposition où elle le veuille, il lui faudrait recevoir mandat pour cela du Conseil de sécurité, ce qu'elle sait ne pas pouvoir obtenir. Sans compter que les Etats-Unis pensent à se retirer complètement d'une aventure d'inspiration, et pour l'essentiel d'exécution, européennes, dont ils semblent penser qu'elle n'a que trop duré.

Par Mohamed Habili

Le Jour d'Algérie –

11/07/11

<http://www.lejourdalgerie.com/Editions/100711/une/Lejour.htm>

1-2 Manlio Dinucci : La rapine du siècle : l'assaut des « volontaires » sur les fonds souverains libyens.

L'objectif de la guerre en Libye n'est pas seulement le pétrole, dont les réserves (estimées à 60 milliards de barils) sont les plus grosses d'Afrique et les coûts d'extraction parmi les plus bas du monde, ni le gaz naturel dont les réserves sont estimées à environ 1.500 milliards de m³. Dans le viseur des « *volontaires* » de l'opération « Protecteur unifié » il y a aussi les fonds souverains, les capitaux que l'Etat libyen a investis à l'étranger.

Les fonds souverains gérés par la Libyan Investment Authority (Lia) sont estimés à environ 70 milliards de dollars, qui grimpent à plus de 150 si l'on inclut les investissements étrangers de la Banque centrale et d'autres organismes. Et ils pourraient être plus importants encore. Même s'ils sont inférieurs à ceux de l'Arabie saoudite ou du Koweït, les fonds souverains libyens se sont caractérisés par leur croissance rapide. Quand la Lia a été constituée en 2006, elle disposait de 40 milliards de dollars. En cinq années à peine, elle a effectué des investissements dans plus de cent sociétés nord-africaines, asiatiques, européennes, nord-américaines et sud-américaines : holding, banques, immobilier, industrie, compagnies pétrolières et autres.

En Italie les principaux investissements libyens sont ceux effectués dans UniCredit Banca (dont Lia et la Banque centrale libyenne possèdent 7,5%), dans Finmeccanica (2%) et Eni (1%) : ces investissements et d'autres (dont 7,5% au Juventus Football Club) ont une signification plus politique qu'économique (ils se montent à environ 4 milliards de dollars).

La Libye, après que Washington l'ait effacée de sa liste de proscription des « Etats voyous », a essayé de se refaire une place à un niveau international en misant sur la « *diplomatie des fonds souverains* ». Quand les Etats-Unis et l'Union européenne ont révoqué leur embargo de 2004 et les grandes compagnies pétrolières sont revenues dans le pays, Tripoli a pu disposer d'un surplus commercial d'environ 30 milliards de dollars annuels qu'il a destiné en grande partie aux investissements étrangers. La gestion des fonds souverains a cependant créé un nouveau mécanisme de pouvoir et corruption, aux mains de ministres et hauts fonctionnaires, qui a probablement échappé au contrôle de Kadhafi lui-même : confirmé par le fait qu'en 2009, ce dernier a proposé que les 30 milliards de dividendes pétroliers allissent « *directement au peuple libyen* ». Ceci a accentué les fractures à l'intérieur du gouvernement libyen.

C'est sur ces fractures que se sont appuyés les cercles dominants étasuniens et européens qui, avant d'attaquer militairement la Libye pour mettre la main sur sa richesse énergétique, se sont appropriés les fonds souverains libyens. Cette opération a été favorisée par le représentant même de la Libyan Investment Authority, Mohamed Layas : comme le révèle un câblogramme exfiltré à travers Wikileaks, le 20 janvier Layas a informé l'ambassadeur étasunien à Tripoli que la Lia avait déposé 32 milliards de dollars dans des banques étasuniennes. Cinq semaines plus tard, le 28 février, le Trésor étasunien les a « gelés ». Selon les déclarations officielles, c'est « *la plus grosse somme d'argent jamais bloquée aux Etats-Unis* », que Washington garde « *en dépôt pour l'avenir de la Libye* ». Elle servira en réalité pour une injection de capitaux dans l'économie étasunienne toujours plus endettée. Quelques jours plus tard, l'Union européenne a « gelé » environ 45 milliards d'euros de fonds libyens.

L'assaut sur les fonds libyens aura un impact particulièrement fort en Afrique. Ici, la *Libyan Arab African Investment Company* a effectué des investissements dans plus de 25 pays, dont 22 en Afrique subsaharienne, en programmant de les augmenter dans les cinq prochaines années, surtout dans les secteurs minier, manufacturier, touristique et dans celui des télécommunications. Les investissements libyens ont été décisifs dans la réalisation du premier satellite de télécommunications de la Rascom (*Regional African Satellite Communications Organization*) qui, mis en orbite en août 2010, permet aux pays africains de commencer à se rendre indépendants des réseaux satellitaires étasuniens et européens, en réalisant ainsi une économie annuelle de centaines de millions de dollars.

Plus importants encore ont été les investissements libyens dans la réalisation des trois organismes financiers lancés par l'Union africaine : la Banque africaine d'investissement, dont le siège est à Tripoli ; le Fond monétaire africain, siège à Yaoundé (Cameroun) ; la Banque centrale africaine, siège à Abuja (Nigeria). Le développement de ces organismes permettrait aux pays africains d'échapper au contrôle de la Banque mondiale et du Fond monétaire international, tous deux instruments de domination néo-coloniale, et marquerait la fin du franc Cfa, la monnaie que sont obligés d'utiliser 14 pays, ex-colonies françaises. Le gel des fonds libyens assène un coup très dur à tout le projet. Les armes utilisées par les « volontaires » ne sont pas seulement celles de l'opération « Protecteur unifié ».

Manlio Dinucci

Edition de vendredi 22 avril 2011 de il manifesto

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

<http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20110422/manip2pg/09/manip2pz/301857/>

1-3 Manlio Dinucci : L'art de la guerre.

Que feriez-vous si une banque, à laquelle vous avez confié 100.000 euros pour les faire fructifier, vous communiquait qu'en une année ils se sont réduits à moins de 2.000 euros ?

C'est ce qui est arrivé à la Libye, d'après une enquête du Wall Street Journal. Après que les USA et l'Ue aient révoqué l'embargo en 2004, affluèrent en Libye des dizaines de banques et sociétés financières étasuniennes et européennes. Parmi lesquelles Goldman Sachs, une des plus grandes banques d'investissement du monde, dont le siège principal est à New York. Dans la première moitié de l'année 2008, l'Autorité libyenne d'investissement lui confia 1 milliard et 300 millions de fonds souverains (capitaux de l'Etat investis à l'étranger). La banque Goldman Sachs les investit dans un panier de valeurs et en actions de six sociétés : l'étasunienne Citigroup Inc., la banque italienne Unicredit et l'espagnole Santander, la compagnie allemande d'assurances Allianz, la compagnie énergétique française Electricité de France et l'italienne Eni. Un an après, Goldman Sachs communiqua à l'Autorité libyenne qu'à cause de la crise financière, le fonds libyen avait perdu 98% de sa valeur, les 1 milliard et 300 millions se réduisant à 25 millions de dollars. Les responsables de l'Autorité libyenne, furieux, convoquèrent à Tripoli le responsable de Goldman Sachs pour l'Afrique du Nord. La rencontre fut turbulente, si bien que Goldman Sachs évacua précipitamment ses employés de Tripoli, craignant qu'ils ne fussent arrêtés. Comme la Libye menaçait d'intenter un procès, qui aurait compromis la réputation de la banque aux yeux d'autres investisseurs institutionnels, Goldman Sachs lui offrit en dédommagement des actions privilégiées de la banque elle-même. Mais les Libyens étant à juste titre soupçonneux, l'accord ne fut pas signé. Restait ainsi ouverte la possibilité, redoutée par Goldman Sachs, que l'Autorité libyenne n'entreprit un procès international. Des cas analogues de « *mauvaise administration de l'argent*

libyen » sont rapportés par une enquête publiée par le New York Times. Par exemple, la société Permal -unité de Legg Mason, une des principales sociétés de gestion d'investissements, dont le siège est à Baltimore- a administré 300 millions de dollars de fonds souverains libyens, qui ont perdu 40% de leur valeur entre janvier 2009 et septembre 2010. En compensation, Permal a perçu 27 millions de dollars pour ses prestations. Même chose pour d'autres banques et sociétés financières, comme la hollandaise Palladyne, la française BNP Paribas, la britannique HSBC et le Crédit Suisse. L'Autorité libyenne menaçait d'entreprendre contre elles des actions judiciaires internationales, qui auraient endommagé l'image de ces « *prestigieux* » organismes financiers. Le tout s'est résolu de façon heureuse quand, en février dernier, Etats-Unis et Union européenne ont « *congelé* » les fonds souverains libyens. Leur « *surveillance* » a été confiée à ces mêmes banques et sociétés financières qui les avaient si bien gérés.

Et, du vol, on est passé à la rapine à main armée quand la guerre a commencé, en mars. A l'abri des chasseurs-bombardiers de l'OTAN, HSBC et d'autres banques d'investissement ont débarqué à Benghazi pour créer une nouvelle « *Central Bank of Libya* », qui leur permettra de gérer les fonds souverains libyens « *congelés* » et les nouveaux qu'ils tireront de l'exportation pétrolière. Cette fois, sans aucun doute, en obtenant de forts rendements.

Manlio Dinucci

5/7/2011

Edition de mardi 5 juillet 2011 de il manifesto

<http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20110705/manip2pg/14/manip2pz/306147/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

Commentaire de M-A. Patrizio

Voir aussi à propos du sort du fonds souverain libyen, l'article de T. Meyssan :

<http://www.voltairenet.org/a170056> , en particulier le (dernier) paragraphe :

Le grain de sable

[...]

Bien que le détail exact du montage imaginé par Dominique Strauss-Kahn pour créer cette nouvelle monnaie de réserve adossée aux Droits de tirages spéciaux du FMI soit secret, il apparaît que la Libye y jouait un rôle clé : à titre expérimental, c'est la Banque centrale libyenne qui la première avait décidé de fonder sa monnaie, le dinar, sur l'or et au delà sur les DTS. La chose est d'autant plus importante que la Libye dispose d'un fond souverain parmi les mieux dotés du monde (il est même un peu plus riche que celui de la Russie).

Or, en entrant en guerre contre la Libye, la France et le Royaume-Uni ont provoqué un gel théorique des avoirs non seulement de la famille Kadhafi, mais de l'État libyen. Pis, Paris et Londres ont dépêché des cadres de la banque HSBC à Benghazi pour créer une Banque centrale libyenne rebelle et tenter de s'emparer des avoirs nationaux. Sans que l'on sache si Nicolas Sarkozy et David Cameron se sont laissés emporter par l'ivresse de leur force ou ont agi sur instruction de leurs mandants à Washington, le fragile édifice élaboré par Dominique Strauss-Kahn s'est effondré.

Selon nos contacts à Tripoli, au moment de son arrestation, DSK partait à Berlin pour trouver une solution avec la chancelière Angela Merkel. Il devait ensuite partir avec un émissaire de Mme Merkel négocier avec des représentants du colonel Kadhafi —voire avec lui directement—. La signature du Guide libyen étant indispensable au déblocage de la situation. On assiste désormais à une guerre financière d'une ampleur jamais égalée : alors que la situation économique des États-Unis vacille et que le dollar pourrait devenir rapidement une monnaie de singe, l'accord conclu au G8 et avalisé au G20, mis en œuvre par le FMI en coordination avec la Banque mondiale et les milieux bancaires internationaux dont DSK était le champion, est suspendu. La domination du dollar est intacte quoique plus que jamais artificielle ; ce dollar que les États émergents voulaient relativiser, mais sur lequel le complexe militaro-industriel israélo-états-unien assoit sa puissance.

Dans ce contexte que vaut l'honneur d'un homme ?"

1-4 Bark Biiga : Libye-OTAN: Autant avouer l'enlèvement.

Trois mois après la solution unilatérale et « chirurgicale » de « démocratisation » de la Libye par des frappes de l'Otan, on tend vers l'enlèvement. Les raids aériens et terrestres n'ont pas réussi à chasser le colonel Mouammar Kadhafi du pouvoir. Plus les semaines passent, plus l'incertitude s'installe quant à l'issue de cette opération de plus en plus mise en doute par l'Union africaine. Mais aussi par la dernière déclaration du secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-Moon qui semblait envisager une solution politique négociée. Une marche en arrière qui ressemble fort à un aveu d'échec. Pendant ce temps, les forces de l'Otan se mêlent les pinceaux et multiplient des erreurs

qui ne font que les discréditer ainsi que les pays qu'elles représentent. La traque du vieux leader de la grande Jamahiriya se révèle plus difficile à conclure que prévue. Ceux qui pensaient faire de Kadhafi une bouchée se sont plantés. Et cette situation n'est pas faite pour arranger l'image de l'Organisation sur le terrain libyen. Il est peut-être temps que l'Onu et ses alliés reconnaissent unanimement l'impasse libyenne et épargnent les pauvres populations des bavures qui ne font qu'accroître la souffrance d'un peuple qui ne sait plus à quel saint se vouer. Mais le hic dans cette affaire, c'est qu'on signe des reconnaissances, à tour de bras, avec la rébellion alors que dans la pratique, le colonel Mouammar Kadhafi est toujours en place. Plus ça va durer, plus la Libye deviendra une poudrière difficile à gérer. Autant avouer l'enlisement de l'Otan pour sauver ce qui peut encore l'être.

Bark Biiga

22/06/2011

Fasozine/

<http://www.afriquejet.com/afrique-du-nord/libye/libye-otan:-autant-avouer-l%27enlisement-2011062215882.html>

1-5 Mario Franssen : Les amis louches de l'Otan

Qui fait partie du Conseil National de Transition?

Le 27 février 2011, à Benghazi, les rebelles fondaient le Conseil national de transition, qu'ils proclamaient « seul représentant de la Libye ». Nous distinguons quatre fractions importantes, dans ce CNT.

Les royalistes : Ce sont les partisans du roi Idris Senoussi. Leur siège se trouve à Riyad, en Arabie saoudite. En 1951, Idris a pris le pouvoir avec l'aide des Britanniques et il a régné en Libye jusqu'en 1969. Son pouvoir reposait sur quelques clans de l'est de la Libye. En 1969, Idris était chassé du pouvoir par Kadhafi. Le rapport des experts français (Libye : un avenir incertain) affirme que ce groupe ne peut être soupçonné du moindre réflexe démocratique : il veut tout simplement remettre la maison royale au pouvoir.

Les transfuges : Jusqu'il y a peu, ils faisaient partie du gouvernement libyen ou de l'appareil militaire. Sur base de leur expérience, ils jouent aujourd'hui un rôle important dans la direction du CNT. Il s'agit entre autres de l'ancien ministre de la Justice, Mustapha Abduljalil Al-Bayda (président du CNT), de l'ancien ambassadeur en Inde, Al-Essaoui (responsable des relations extérieures du CNT) et d'Omar al-Hariri (responsable des affaires militaires du CNT). Ce dernier a commis le coup d'État de 1969 en compagnie de Kadhafi mais, déjà en 1975, il tentait vainement un coup d'État destiné à renverser ce dernier.

Les mafieux : L'Est de la Libye est depuis longtemps une sorte de port franc sur lequel les autorités n'exercent que peu de contrôle. Ces quinze dernières années, la mafia locale y a organisé un trafic d'humains de l'Afrique vers l'Europe. Les rentrées de ce commerce s'élevaient à des milliards de dollars. Avec l'accord conclu l'an dernier entre l'Italie et la Libye à propos des réfugiés et l'arrestation de plusieurs chefs de la mafia, ce commerce a été mis à l'arrêt. D'après le rapport français déjà cité, ces bandes mafieuses sont responsables des agressions et assassinats racistes contre des Libyens noirs et des Africains à Benghazi.

Les fondamentalistes musulmans : Enfin, il y a les islamistes radicaux. Depuis les années 90, ils sont actifs en tant que Groupe islamique combattant libyen, ou GICL. Depuis 2007, ils font partie d'al-Qaïda. L'Est de la Libye est renseigné aux États-Unis comme le principal fournisseur des djihadistes qui, en Irak, sont allés combattre contre les occupants américains. Les experts français disent encore que les forces démocratiques ne constituent qu'une petite minorité, au sein du CNT.

Human Rights Watch accuse les rebelles libyens d'avoir déjà arrêté des dizaines de citoyens tout simplement parce qu'ils étaient favorables à Kadhafi. L'une des personnes arrêtées, Mohamed El-Dabr, a été torturée à mort. Les prisonniers ne peuvent s'adresser à aucun avocat et ils n'ont pas encore pu voir le moindre juge.

Le 17 juin, le Ministre des Affaires Étrangères, Vanackere, a fait savoir au parlement qu'il avait invité quelques représentants du Conseil national de transition à Bruxelles. On serait bien curieux de savoir qui, parmi ce petit club du CNT, peut venir séduire ministre Vanackere. **Mario Franssen**

29 juin 2011

<http://www.nato.int> -

1-6 François Brousseau : Le Waterloo de l'OTAN?

L'OTAN survivra-t-elle à l'Afghanistan et à la Libye?

Sortie annoncée d'Afghanistan, très dure campagne en Libye, épuisement des ressources, désaccords entre alliés : les temps sont difficiles pour l'alliance militaire occidentale, qui s'interroge avec angoisse sur elle-même et sur son avenir.

À la mi-juin, Robert Gates, secrétaire sortant à la Défense des États-Unis, se sentant, peut-être, déjà libéré du devoir de réserve car il prend sa retraite à la fin juin, y allait d'un diagnostic très, très dur sur l'état de l'Alliance. Il a parlé d'un avenir funeste pour l'organisation, si elle ne se ressaisit pas rapidement, si une campagne comme celle menée en Libye ne donne aucun résultat positif, et si les Européens continuent de refuser de payer leur part. Actuellement, l'Europe ne défraie que 25 % des coûts de l'OTAN, contre 75 % pour les États-Unis. Il y a 20 ans, c'était moitié-moitié.

Désarroi et zizanie

En Libye, plus de trois mois après une initiative qui devait faire tomber rapidement le dictateur, l'aveu de bavures mortelles contre des civils, ceux-là mêmes que l'opération est censée protéger sème desarroi et zizanie. Et si nous nous trompons dans toute cette affaire, se demande par exemple le gouvernement italien, qui a réclamé, avant de se dédire, une suspension des activités dans le ciel de Libye. Même si d'autres, comme les Français, continuent de croire que Mouammar Kadhafi va bien finir par tomber et qu'il faut donc maintenir la pression.

Pour l'OTAN et les États-Unis, l'Afghanistan est une affaire qui dure depuis presque une décennie, une expérience peu concluante de « nation-building ». Barack Obama a annoncé le 23 juin un début de retrait d'Afghanistan, en admettant que les États-Unis « *ne laisseraient pas derrière eux un pays parfait* »... une belle litote!

Mais la Libye représente potentiellement un autre type d'échec. L'Afghanistan ronge l'OTAN sur le long terme, avec des objectifs officiels qui sont modifiés, révisés à la baisse, au fil des années, et avec des opinions publiques qui décrochent graduellement. Tandis que l'expédition libyenne, elle, fait mal dans l'immédiat. Elle représente peut-être pour l'OTAN... la goutte qui fait déborder le vase.

Voici la plus grande alliance militaire de tous les temps, pour reprendre les mots de Robert Gates, qui annonce une campagne éclair, limitée dans le temps, ultraciblée et foudroyante, censée en finir avec Kadhafi en deux temps, trois mouvements... mais qui, après plus de trois mois, s'avère incapable de vaincre, dans un pays de 6 millions d'habitants, doté d'une armée plutôt rudimentaire...

L'humiliation!

Bientôt à court de munitions

Et maintenant, on chuchote que les Européens en Libye seraient même à la veille... d'une rupture de stock!

Des entrepôts vides... Des munitions bientôt manquantes pour les avions Rafale et Super-Étendard des Français... Des effectifs au sol en nombre insuffisant pour guider les sorties des avions... Un porte-avions, le George-Clemenceau - c'est le seul vaisseau européen de ce type actuellement disponible - qui serait à la limite de ses capacités, avec un urgent besoin d'entretien. On peut allonger cette liste, qui renvoie l'image d'une alliance occidentale à bout de souffle.

Pas étonnant que dans ces conditions, les Italiens disent maintenant : « *arrêtons, suspendons les activités militaires en Libye, tenons-nous-en à l'humanitaire et favorisons une solution politique* ». Franco Frattini, le ministre des Affaires étrangères, un des rares personnages sérieux du gouvernement Berlusconi, a causé un petit scandale en disant qu'après les bavures des 18 et 19 juin à Tripoli (une quinzaine de civils tués par l'OTAN), la campagne militaire occidentale a perdu de sa crédibilité.

Sans compter la question de l'argent... Dans son « discours-testament » de Bruxelles, Robert Gates a parlé très fort de ce problème, en demandant aux Européens : « *Voulez-vous, oui ou non, payer pour votre défense? Parce que les Américains, eux, le peuvent de moins en moins!* » Et Gates a enfoncé le clou : notre situation, dit-il, devient in-tenable.

Le problème, c'est qu'en Europe aussi, les budgets sont complètement étirés, l'élastique est au maximum... Il n'y a plus d'argent, et le climat n'est absolument pas propice à un doublement des dépenses de défense, un doublement qui, selon les États-Unis, serait nécessaire en Europe.

Autrement dit, le bon vieil impérialisme occidental a du plomb dans l'aile. Il n'a peut-être plus les moyens de ses ambitions. La projection pessimiste de Robert Gates, c'est que, après l'Afghanistan et la Libye, l'OTAN n'a peut-être tout simplement plus sa raison d'être.

François Brousseau,

Radio-Canada,

24 juin 2011

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/carnets/2011/06/24/133001.shtml?auteur=2096>

1-7 Capitaine Martin : Les ennuis libyens...

Coût de la guerre en Libye

La guerre en Libye est en train de devenir un problème.

Ce n'est pas la guerre-éclair que beaucoup attendaient. A presque quatre mois du début du soulèvement de la « *coalition des volontaires* », la situation sur le champ de bataille ne connaît pas de changements notables. Bien au contraire, les pays qui promouvaient l'intervention et les résolutions de l'ONU qui lui font lieu de paravent connaissent une agitation symptomatique.

En France, l'amiral Pierre-François Forissier, chef d'état-major de la marine nationale, a exprimé le 10 juin devant l'AJD (Association des journalistes de défense) de sérieuses préoccupations sur l'effet des opérations libyennes sur les ressources techniques et humaines de la marine de guerre. Tout en affirmant que les forces navales ne se trouvent pas en "surchauffe", il ajoutait aussitôt : « *Nous consommons de façon intensive un potentiel qui aurait dû être consommé de façon régulière tout au long de l'année* ». Les navires militaires français sont prévus pour naviguer une centaine de jours par an. Les ressources humaines de la marine sont calculées à l'aune de ces potentiels. Au-delà, les navires sont difficilement maintenus en condition, les personnels souffrent de "trous" dans leurs formations et leur entraînement, et des tensions apparaissent dans les familles.

En Italie, le ministre de l'intérieur Roberto Maroni a invité son gouvernement à « *ne plus gaspiller de l'argent en jetant des bombes* ». En Grande-Bretagne, l'armée de sa Majesté entrevoit la possibilité de ne pas poursuivre trop longtemps la mission à cause des coupes sombres faites à la défense. Les États-Unis ne sont pas en reste et le conflit libyen y provoque une certaine agitation. Le président américain a été accusé par le Congrès d'avoir violé la loi parce qu'avant de donner le top à l'intervention en république libyenne, il aurait dû avoir l'approbation du Parlement (loi sur les pouvoirs de guerre de 1973). Un groupe de députés a même formellement dénoncé Obama à un tribunal fédéral de Washington pour violation des normes constitutionnelles.

Pour le moment, les opérations militaires en Libye ont coûté aux États-Unis la bagatelle de 716 millions de dollars, et devraient atteindre le somme d'1,1 milliard de dollars fin septembre, selon les estimations de la Maison blanche elle-même.

La France n'aurait quant à elle déboursé que 160 millions d'euros. C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre du Budget, Valérie Pécresse, dans un entretien au Journal du dimanche (JDD).

Le 12 juillet, le Parlement français devra voter la prolongation ou non de l'intervention française en Libye. L'article 35 de la Constitution prévoit en effet que « *lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement* ». Le débat pourrait être difficile [euh... cf <http://www parti-socialiste.fr/communiqués/position-du-bureau-national-du-parti-socialiste-sur-la-prolongation-de-l-intervention-mi - RM>]. Se profile alors, en cas de difficultés persistantes sur le terrain militaire, le spectre de la partition de la Libye, le but étant de permettre à la rébellion la maîtrise des zones gazières et pétrolifères, c'est-à-dire essentiellement l'est et une partie du sud du pays. Les véritables objectifs de cette guerre apparaissent ainsi aux yeux de tous. Loin de la geste humanitaire du duo Sarkozy-BHL...

La domination sur la terre et ses richesses, le maintien des privilèges des multinationales, le maintien des tyrans aux ordres et le combat contre ceux qui résistent à l'Empire, ont un coût que les peuples vont une fois de plus devoir supporter. Et quels profits en tireront-ils ? Nous connaissons malheureusement la réponse.

Capitaine Martin.

Resistance.fr

Dimanche 10 juillet 2011

<http://www.resistance-politique.fr/article-les-ennuis-libyens-79081960.html>

2 Courrier des lecteurs & trouvé sur le net & témoignage

pour info - nb La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction est d'accord avec l'article mais doit être vu comme information.

Résolutions 1970 et 1973 :

2-1 Déclaration sur la Libye

à l'issue du déjeuner de travail des ministres de la Défense des pays de l'OTAN avec les pays non OTAN contribuant à l'opération Unified Protector

Aujourd'hui, nous, ministres de la Défense des pays de l'Alliance et des pays partenaires de l'opération Unified Protector dirigée par l'OTAN, nous sommes réunis ce jour afin de faire le point sur la situation en Libye et de réaffirmer notre détermination à appuyer la mise en application des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces résolutions donnent clairement pour mandat de protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque, et de faire respecter la zone d'exclusion aérienne ainsi que l'embargo sur les armes. Notre opération vient à l'appui des objectifs de la communauté internationale, définis par le Groupe de contact sur la Libye, qui sont de parvenir à un règlement rapide de la crise, de mettre fin à la violence et de permettre au peuple libyen de déterminer librement son propre avenir. Notre opération continue de recevoir le ferme soutien des pays de la région et de bénéficier de contributions d'une valeur inestimable de la part des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Nous nous acquittons de notre mandat. Nous avons accompli des progrès importants et réguliers, et sauvé ainsi un nombre incalculable de vies humaines. En maintenant une cadence opérationnelle élevée et en procédant à des frappes de précision contre des cibles militaires légitimes, nous avons sérieusement mis à mal la capacité du régime de Kadhafi d'attaquer des civils et relâché l'étau dans lequel se trouvait la population civile dans des zones comme Misrata. Nos opérations sont menées avec le plus grand soin afin d'éviter de faire des victimes civiles. Nous condamnons les attaques répétées du régime libyen contre sa propre population, de même que son refus d'accéder aux demandes de la communauté internationale contenues dans les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous avons intensifié notre action, notamment en déployant des avions et hélicoptères d'attaque supplémentaires, et sommes déterminés à poursuivre notre opération afin de protéger le peuple libyen aussi longtemps que nécessaire. Nous avons donc prolongé l'opération Unified Protector pour une période supplémentaire de 90 jours à compter du 27 juin. Nous sommes résolus à mettre en oeuvre les moyens nécessaires ainsi qu'à faire preuve d'une souplesse opérationnelle maximale dans les limites de notre mandat pour soutenir durablement ces efforts, et nous saluons les contributions additionnelles à notre action commune. Nous réaffirmons avec force les objectifs formulés par nos ministres des Affaires étrangères à Berlin le 14 avril, aux termes desquels le régime libyen doit cesser les attaques contre des civils, faire rentrer toutes ses forces dans leurs bases, de façon vérifiable, et permettre un accès immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave à l'aide humanitaire.

Nous avons un mandat clair de l'ONU ainsi que les moyens et la détermination pour le mener à bien. Nous sommes sûrs qu'une combinaison appropriée de pressions militaires, politiques et économiques aidera à mettre fin aux attaques perpétrées contre des civils et créera les conditions qui permettront au peuple libyen de déterminer son propre avenir. Nous saluons les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies au travers de l'envoyé spécial du secrétaire général de cette organisation, par le Groupe de contact ainsi que par les organisations régionales compétentes et d'autres acteurs en vue de parvenir à une solution politique crédible et durable. Nous attendons avec intérêt les résultats de la réunion que le Groupe de contact tiendra demain à Abou-

Dhabi pour soutenir les efforts déployés plus largement par la communauté internationale en vue de mettre fin à la crise.

Nous continuerons d'agir en coordination avec des organisations clés, dont l'ONU, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Union africaine, et d'avoir des consultations avec d'autres, comme l'Organisation de la Conférence islamique, et nous encourageons ces organisations pour ce qui est de leurs efforts dans la période immédiate d'après-conflit et à plus long terme. Une fois que les objectifs fixés à Berlin auront été atteints, l'Alliance se tient prête à jouer un rôle, sur demande et selon les besoins, et à apporter son soutien aux initiatives postérieures au conflit qui devraient être menées par l'ONU et par le Groupe de contact sur la Libye. Le temps joue contre Mouammar Kadhafi, qui a clairement perdu toute légitimité et doit donc quitter le pouvoir. Il n'y a pas d'avenir pour un régime qui menace et attaque systématiquement sa propre population. Le peuple libyen mérite de pouvoir décider de son propre avenir dans une Libye souveraine, indépendante et unie.

3 Témoignage

3-1 Thierry Meyssan : Le massacre de Sorman.

Pour une fois, Thierry Meyssan ne nous livre pas une analyse froide des évolutions géopolitiques.

Il relate les faits dont il est témoin : l'histoire de son ami l'ingénieur Khaled K. Al-Hamedi. Une histoire faite d'horreur et de sang où l'OTAN incarne le retour de la barbarie.

C'était une fête de famille à la libyenne. Tous étaient venus célébrer le troisième anniversaire du petit Al-Khweldy. Les grands parents, les frères et sœurs, les cousins et cousines se pressaient dans la propriété familiale de Sorman, à 70 kilomètres à l'ouest de la capitale : un vaste parc dans lequel ont été construites les petites villas des uns et des autres, de sobres maisons de plain-pied.

Aucun luxe tapageur, mais la simplicité des gens du désert. Une ambiance paisible et unie. Le grand-père, le maréchal Al-Khweldy Al-Hamedi, y élevait des oiseaux —C'est un héros de la Révolution qui a participé au renversement de la monarchie et à la libération du pays de l'exploitation coloniale. Tous sont fiers de lui—. Le fils, Khaled Al-Hamedi, président de l'IOPCR, une des plus importantes associations humanitaires arabes, y élevait des biches. Une trentaine d'enfants couraient en tous sens au milieu des animaux.

On préparait aussi le mariage de son frère Mohammed, parti sur le front combattre les mercenaires étrangers encadrés par l'OTAN. La cérémonie devait avoir lieu ici aussi dans quelques jours. Sa fiancée était déjà radiieuse.

Personne n'avait remarqué que, parmi les invités un espion s'était infiltré. Il faisait mine d'envoyer des twitters à ses amis. En réalité, il venait de déposer des balises et il les reliait par le réseau social au QG de l'OTAN.

Le lendemain, dans la nuit du 19 au 20 juin 2011, vers 2h30 du matin, Khaled rentre chez lui après avoir visité et secouru des compatriotes qui fuient les bombardements de l'Alliance. Il est assez proche de sa maison pour entendre le sifflement des missiles et leurs explosions.

L'OTAN en tire huit, de 900 kilos chacun. L'espion avait placé les balises dans les différentes villas. Dans les chambres à coucher des enfants. Les missiles sont tombés à quelques secondes d'intervalles. Les grands parents ont eu le temps de sortir de leur maison avant qu'elle ne soit détruite. Il était déjà trop tard pour sauver enfants et petits-enfants. Lorsque le dernier missile a frappé leur villa, le maréchal a eu le réflexe de protéger son épouse de son corps. Ils venaient de franchir la porte et ont été projetés par le souffle de l'explosion une quinzaine de mètres plus loin. Ils ont survécu.

Quand Khaled arrive, ce n'est que désolation. Sa femme, qu'il avait tant aimée, et l'enfant qu'elle portait ont disparus. Ses enfants pour lesquels il aurait tout donné, ont été broyés par les explosions et l'effondrement des plafonds.

Les villas ne sont que ruines. Douze corps déchiquetés gisent sous les décombres. Des biches touchées par les éclats agonisent dans leur enclos.

Les voisins qui ont accouru cherchent en silence des preuves de vie dans les gravois. Mais il n'y a aucun espoir. Les enfants n'avaient aucune chance d'échapper aux missiles. On extrait le cadavre décapité d'un bébé. Le grand-père récite des versets du Coran. Sa voix est ferme. Il ne pleure pas, la douleur est trop forte.

À Bruxelles, les porte-parole de l'OTAN ont déclaré avoir bombardé le siège d'une milice pro-Kadhafi afin de protéger la population civile du tyran qui la réprime.

Nul ne sait comment la chose avait été planifiée par le Comité des cibles, ni comment l'état-major a suivi le déroulement de l'opération. L'Alliance atlantique, ses généraux tirés à quatre épingles et ses diplomates bien pensants, ont décidé d'assassiner les enfants des familles des leaders libyens pour casser leur résistance psychologique.

Depuis le XIIIe siècle, les théologiens et les juristes européens prohibent l'assassinat des familles. C'est un des fondements même de la civilisation chrétienne. Il n'y a guère que la mafia pour passer outre ce tabou absolu. La mafia, et maintenant l'OTAN.

Le 1er juillet, alors qu'1,7 million de personnes manifestaient à Tripoli pour défendre leur pays contre l'agression étrangère, Khaled est allé sur le front apporter du secours aux réfugiés et aux blessés.

Des snipers l'y attendaient. Ils ont tenté de l'abattre. Il a été gravement touché, mais selon les médecins

L'OTAN na pas fini sa sale besogne.

Thierry Meyssan

2 juillet 2011

<http://www.voltairenet.org/Le-massacre-de-Sorman>

3-2 Entretien avec Russia Today : Thierry Meyssan : « La recolonisation a commencé - Les députés français votent la guerre ».

Dans un entretien à Russia Today, Thierry Meyssan expose le plan des Etats-Unis pour étendre à l'Afrique le remodelage en cours au Proche-Orient. Il examine le rôle de la France dans ce projet et le retour de son démon colonial. (sous-titré en français) :

<http://www.voltairenet.org/Thierry-Meyssan-La-recolonisation>

Les députés français votent la guerre

Invités à exercer leur contrôle démocratique sur la guerre de Libye, les députés français ont validé un discours consensuel de bons sentiments, sans jamais questionner la réalité des faits qui leur étaient présentés. Ignorants des procédures internationales en cours contre la France, ils ont validé des crimes de guerre. Oubliant la langue de bois humanitaire, les orateurs de la majorité présidentielle ont dévoilé leurs intentions coloniales : ils ont évoqué les opportunités économiques offertes par la guerre et se sont félicités de la conquête de la Cyrénaïque. Un demi-siècle après la fin de la guerre d'Algérie, le discours colonial revient à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale française a débattu, le 12 juillet 2011, de la poursuite de l'intervention militaire en Libye [1]. Il s'agissait là de l'application d'une nouvelle disposition constitutionnelle prévoyant un vote du parlement à l'issue de trois mois d'opérations extérieures.

Les Députés se sont félicités, à juste titre, d'être ainsi co-décisionnaires de l'engagement des forces armées. Cependant, si cette réforme voulue par Nicolas Sarkozy marque une nette avancée démocratique, on est encore loin du compte. D'abord parce que ce vote n'intervient qu'à l'issue de trois mois de guerre ; et ensuite parce que les parlementaires n'ont pas su ou pas pu le préparer. Ils ne disposaient à l'évidence d'aucune réflexion approfondie sur les implications en droit international (des milliers de plaintes de ressortissants libyens sont en cours de dépôt devant les juridictions nationales européennes et internationales), d'aucune information sur les événements ayant précédés cette guerre (planification par Washington dès 2002, tentative de putsch organisée par Paris en 2010, protocoles secrets du Traité de Lancaster House du 2 novembre 2010...), ni d'une évaluation contradictoire des crimes imputés au gouvernement libyen et aux rebelles (chaque jour on découvre que des crimes imputés au gouvernement de Tripoli n'ont pas existé, tandis que l'on a ignoré des crimes commis par les rebelles), ni même d'une vision claire des opérations militaires en cours (rôle d'Al Qaida et de Blackwater, choix des cibles de bombardement, déploiement du COS au sol, livraisons d'armes, état réel des combats...). Dans ces conditions, l'Assemblée ne savait pas de quoi débattre et n'a joué que le rôle d'une chambre d'enregistrement. Même la contribution du Groupe communiste et apparentés qui a voté « non » s'est trouvée réduite à un exposé de principes sans argumentation serrée. Quand aux députés non inscrits, ou aux députés dissidents des groupes parlementaires, ils n'ont pas eu droit à la parole alors même que certains d'entre eux étaient les mieux informés de l'Assemblée.

Hypocrisie collective ou incompétence ?

Sur le fond, les députés devaient se prononcer sur la continuation des opérations militaires dont ils n'ont à aucun moment questionné le but et la légitimité. Pourtant, la résolution 1973 du Conseil de sécurité donnait un mandat à la Coalition des volontaires sans rapport avec ce qu'elle a entrepris.

Il s'agissait exclusivement de protéger les civils de tous bords en instituant une zone d'exclusion aérienne. Or, cette zone n'a jamais été mise en œuvre puisque l'aéroport de Benghazi fonctionne. Surtout l'OTAN n'a jamais cherché à protéger les civils puisqu'au contraire, elle a couvert les crimes de guerre d'Al-Qaida en Cyrénaïque. À la place, l'OTAN a détruit l'essentiel des capacités militaires de la Libye et des infrastructures non-pétrolières (ces dernières sont intactes en vue du pillage à venir). Elle a mené une politique d'assassinat ciblé contre les familles des dirigeants libyens et a lancé une traque contre la personne de Mouammar Kadhafi. En outre l'OTAN a violé l'embargo sur les armes à destination du pays et a institué un blocus maritime illégal pour affamer la Libye.

Comme l'ont répété les différents orateurs, à commencer par le Premier ministre, la résolution 1973 est la première application du principe de « *responsabilité de protéger* » adopté par les Nations Unies lors du sommet mondial de septembre 2005. Or, ce concept exclut toute intervention qui aurait comme objectif un « *changement de régime* ».

Les parlementaires ont donc en réalité été invités à avaliser l'agression de l'OTAN en violation de la résolution 1973. 482 sur 516 ont allégrement trempé leurs mains dans le sang des Libyens, souvent sans comprendre qu'on leur demandait en fait de couvrir le président Sarkozy.

En effet, la France, comme les autres États de la Coalition signataires du Traité de Rome aura bientôt à répondre de ses agissements. Presque toutes les actions entreprises par l'OTAN en Libye sont des crimes en droit international. Y compris le bombardement des sites de l'armée libyenne qui ressort d'une guerre de conquête et contrevient à la résolution 1973 ainsi que l'ont observé de nombreux responsables politiques dans le monde à commencer par Vladimir Poutine et Hugo Chavez.

Seuls les députés communistes et quelques socialistes mobilisés par l'ancien président de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, se sont opposés au crime.

Aveux

Il s'ensuit que les orateurs de la majorité présidentielle ont commis des imprudences qui pourront être lourdes de conséquences devant la Cour pénale internationale en laissant transparaître le mobile véritable de leur enthousiasme.

Ainsi, Philippe Folliot (président du groupe Nouveau Centre) a invité le gouvernement à défendre dès à présent les intérêts des entreprises françaises pour obtenir des contrats de reconstruction avec les autorités qui auront été mises en place à l'issue de la guerre.

La palme de la balourderie revient à Christian Jacob (président du groupe UMP) qui s'est félicité bruyamment de voir le drapeau français flotter sur Benghazi. Une formulation sans équivoque par laquelle il admet que l'opération Harmattan est une guerre de conquête.

Thierry Meyssan

[1] « Débat et vote de l'Assemblée nationale française sur l'intervention des forces armées en Libye » (Texte intégral), Réseau Voltaire, 12 juillet 2011.

Russia Today:

Réseau Voltaire |

14 juillet 2011

<http://www.voltairenet.org/Les-deputes-francais-votent-la>

<http://www.voltairenet.org/Thierry-Meyssan-La-recolonisation>

<http://www.voltairenet.org/article170803.html>

3-3 L'avocat Marcel Ceccaldi demande une enquête de la CPI sur les "crimes de guerre" de l'OTAN.

L'avocat français, Marcel Ceccaldi, a annoncé lundi 4 juillet avoir adressé au nom du régime de Mouammar Kadhafi une lettre au procureur de la Cour pénale internationale pour contester ses investigations et lui demander d'engager une enquête pour "crimes de guerre" contre l'OTAN.

L'enquête du procureur Luis Moreno-Ocampo – qui a débouché sur la délivrance par la CPI le 27 juin d'un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité contre Mouammar Kadhafi, son fils Saïf Al-Islam et le chef du renseignement libyen Abdallah Al-Senoussi –, "n'a pas été effectuée dans les règles internationalement admises", a dénoncé l'avocat lors d'une conférence de presse.

"On ne sait pas comment [M. Moreno-Ocampo] a procédé, on ne sait pas qui est allé sur place, quand, comment les gens ont vu ces victimes ou prétendues victimes", a poursuivi Me Ceccaldi, qui précise avoir été mandaté à la fin de juin par le ministre de la justice Mohamed Al-Gamoudi pour représenter les intérêts de la Jamahiriya arabe libyenne.

"BOMBARDEMENTS DE CIVILS"

Il a, par ailleurs, estimé que la résolution 1973 était "détournée de son objet" et a demandé au procureur d'engager une enquête sur les bombardements menés par l'OTAN en Libye, les qualifiant de "crimes de guerre".

"L'OTAN bombarde à la fois ce qui était à l'origine des positions militaires et maintenant des objectifs qui sont des objectifs civils", a-t-il accusé, reprenant des informations véhiculées par les médias d'Etat libyens. D'après la télévision d'Etat libyenne, des raids de l'OTAN ont visé, lundi à l'aube, le port de Zouara et des points de contrôle "civils" dans cette ville située à 120 kilomètres à l'ouest de Tripoli.

"Ces faits-là sont définis par le statut de Rome [traité fondateur de la CPI], ce sont des crimes de guerre dès lors que des bombardements sont effectués sur des objectifs où se trouvent des populations civiles", a-t-il insisté. "Vous serez tenu d'accueillir les plaintes des victimes", a-t-il lancé à l'adresse du procureur.

"Si M. Moreno n'engage pas une enquête sur ce point, cela signifiera que la CPI est une justice à double standard (...), que cette juridiction n'est ni équitable, ni indépendante, ni impartiale", a ajouté Me Ceccaldi qui a notamment été l'avocat de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo.

LEMONDE.FR avec

AFP |

04.07.11

Opération Unified Protector

3-4 TERRA-Quotidien : Morts en Méditerranée. :

Plainte du Gisti contre l'OTAN, l'UE et les pays de la coalition en Libye.

Le Gisti va déposer plainte contre l'OTAN, l'Union européenne et les pays de la coalition en opération en Libye.

Face aux centaines de naufrages mortels en Méditerranée, peut-on se contenter de dénoncer le silence assourdissant dans lequel des vies disparaissent à nos portes ? Doit-on se résoudre à l'impuissance devant des politiques migratoires auxquelles on ne pourrait rien changer ? Ces noyé·e·s ne sont pas les victimes de catastrophes naturelles, mais de décisions politiques mises en œuvre par des exécutants dont les responsabilités doivent être pointées. Devant ces atteintes au droit le plus fondamental – le droit à la vie – il faut que des procédures soient engagées et que justice soit rendue. Il faut mettre fin à cette hécatombe.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a dénombré à la fin de mai quelque 1 500 victimes de noyade parmi les boat people qui, depuis février dernier, s'efforcent de gagner l'Europe à partir des côtes du Maghreb et du Machrek.

Ces drames ne font que s'ajouter à tous ceux qui se déroulent, dans l'indifférence, depuis plus de vingt ans ; Fortress Europe enregistre 17 317 décès documentés depuis 1988. Mais combien d'autres victimes invisibles de la politique européenne de lutte contre l'immigration qu'elle appelle illégale ?

De ces naufrages, des épaves transformées en cercueils flottants d'hommes, de femmes et d'enfants morts d'épuisement, de faim et de soif après de longues dérives en mer, l'opinion a pris l'habitude. Elle a pu croire à leur caractère inéluctable. Elle a pu ignorer que les équipements anti-migratoires de l'agence européenne Frontex étaient forcément les témoins de nombre de ces drames, en Méditerranée comme ailleurs...

Mais la donne a changé depuis qu'une coalition internationale et les forces de l'OTAN interviennent en Libye. Aujourd'hui, awacs, drones, avions, hélicoptères, radars et bâtiments de guerre surveillent tout ce qui bouge en Méditerranée. Ils ne peuvent pas ne pas voir les bateaux des exilés originaires d'Afrique subsaharienne qui cherchent à fuir la Libye. Ils ne peuvent pas ne pas voir lorsque, de Tunisie, du Maroc ou d'Algérie, des jeunes sans espoir s'entassent dans une embarcation fragile pour gagner l'Italie ou l'Espagne.

En n'intervenant pas, ils se rendent coupables de non-assistance à personne en danger. Ceci ne peut rester impuni.

Les États puissants de la planète se sont mobilisés militairement pour, disent-ils, empêcher le massacre de populations civiles et mettre en œuvre « la responsabilité de protéger » dont l'ONU est garante. Mais la responsabilité de protéger ne passe-t-elle pas aussi par le respect du droit maritime, des conventions internationales en matière de sauvetage en mer et des textes sur la protection des réfugiés ?

Nous ne pouvons plus contempler les images de corps ramenés à terre après des naufrages, ou apprendre par des survivants combien de personnes étaient à bord d'un bateau disparu en mer. Nous voulons savoir qui sont les responsables de ces morts : l'Union européenne ? l'agence Frontex ? l'OTAN ? les États de la coalition formée en Libye ?

C'est pourquoi le Gisti s'apprête à lancer - avec ceux qui voudront s'associer à cette démarche - une campagne de plaintes, sur la base d'éléments recueillis auprès de victimes et de témoins de ces drames. À l'heure des révolutions arabes, les États européens ne peuvent plus continuer à considérer les boat people comme des vies sans valeur. La Méditerranée doit cesser d'être le champ de bataille de la guerre aux migrants pour redevenir un espace de droits et de solidarités.

9 juin 2011

<http://www.gisti.org/spip.php?article2304>

4 Annexe

Ndlr : La publication de l'article ne signifie nullement que la rédaction est d'accord avec l'article mais doit être vu comme information.

4-1 MONDE ARABO-MUSULMAN - à propos du "Printemps arabe"...

Entretien avec Pierre Piccinin

Propos recueillis par Lina Tayeb Kennouche

Al-Balad, 9 juillet 2011

Comment expliquez-vous le contraste entre les révolutions égyptienne et tunisienne, et la situation en Lybie, où dès le départ les aspirations révolutionnaires ont été détournées par des groupes armés qui ont pour seul objectif de s'arroger la place de Kadhafi ?

Plusieurs erreurs ont été commises par la grande majorité des analystes dans l'approche de ces révoltes qui secouent le monde arabe depuis le début de l'année. Et le résultat en a été cette expression de « Printemps arabe », qui résume elle seule la distorsion qui existe entre ce que l'on peut trouver sous la plume même des observateurs les plus avertis (je pense, par exemple, à ce que l'on a pu lire –et récemment encore- dans le Monde diplomatique) et la réalité du terrain ou, plus justement « des » terrains...

Au tout début des événements, je me suis emballé également. C'est humain. Ce qui semblait se passer était impressionnant : l'émergence d'une société civile forte dans la plupart des pays arabes ; l'idée que cette société civile, dont on ne soupçonnait pas jusqu'alors l'existence, s'affirmait soudainement partout ou presque, à la grande surprise de tous les observateurs, et qu'elle allait complètement transformer la donne en Afrique du nord et au Moyen-Orient ; une série de révolutions, en cascade... Et je me suis pris à rêver : à plus ou moins court terme, cette vaste région du monde aurait un tout autre visage, politiquement et socialement. Elle saurait certainement alors générer en son sein des mécanismes de collaboration qui lui permettrait un essor économique, lequel passerait par une maîtrise pleine et entière de ses innombrables richesses. Dès lors, l'Union européenne aurait pu –aurait dû !-

reconnaître en ces pays des partenaires de choix, géographiquement très proches, et, logiquement –pourquoi pas ?-, s'ouvrir à ces peuples, accomplissant ainsi le vieux rêve de réunir les deux rives du grand lac Méditerranée, libérées de l'influence, souvent néfaste –et pour l'Europe aussi-, qui nous vient d'outre-Atlantique.

Au-delà et plus encore, ces mouvements, qui paraissent principalement s'organiser autour de composantes à teneur sociale-démocrate forte, laissent espérer un renouveau pour l'Europe sociale et politique : par leur engagement, par leur volonté de changer les choses concrètement, par leur soif de justice sociale et leur croyance en un avenir plus équitable, toutes ces jeunesse arabes pouvaient devenir un modèle pour les jeunesse européennes. Elles pouvaient leur redonner le courage et la foi nécessaires pour mener les combats sociaux qui s'imposent aujourd'hui, dans une Europe dont les dirigeants politiques et économiques ont saboté les objectifs originels, à savoir l'unité politique et la sécurité sociale pour tous les citoyens, et imposent au contraire, de plus en plus radicalement, le chemin d'un libéralisme économique funeste.

Mais, très rapidement, j'ai compris ce qui se passait en réalité et je me suis immédiatement désillusionné... Ces erreurs qu'il ne fallait pas commettre dans l'analyse des révoltes arabes, j'en dénombrerais quatre, pour l'essentiel.

Tout d'abord, il est important de conserver la distance scientifique par rapport à l'objet étudié. Cela paraît évident, mais la plupart des commentateurs se sont laissés aller à cet emballement que j'évoquais et certains ne s'en sont toujours pas départis. Pire, en dépit de toutes les évidences qui s'imposent à présent, ils continuent à soutenir leur thèse de départ et refusent, consciemment ou non, de se dédire.

Deuxièmement, le piège était de considérer le monde arabe (voire arabo-musulman, si l'on inclut dans ce « Printemps arabe » les troubles qui ont ressurgi en Iran, soubresauts de la fameuse « révolution verte » de juin 2009) comme un ensemble cohérent ayant des structures politique et socio-économique uniques.

Alors que, en réalité, les États arabes sont tous très différents et ne fonctionnent absolument pas de la même manière : la Libye n'est pas la Tunisie ; la Syrie n'est pas le Bahreïn. Même dans le cas de situations qui paraissent très similaires, il existe des différences fondamentales. JE pense à la Tunisie et à l'Égypte : sur le plan sociétal, ce sont deux pays très dissemblables, ne serait-ce que par le niveau éducationnel de la population ; en Tunisie, la majeure partie des citoyens sont passés sur les bancs de l'université ; c'est loin d'être le cas en Égypte, où les masses analphabètes s'entassent par millions dans les quartiers peuplés du Caire et des grandes villes, sans parler des campagnes.

La troisième erreur, c'est cet acharnement à vouloir comparer les révoltes arabes aux révolutions qui ont eu lieu en Europe au XIX^{ème} siècle, à la révolution française de 1789, notamment, ou au Printemps des peuples de 1848. La conséquence en est l'application de schémas et de grilles d'analyse complètement inadéquats qui donnent de ces révoltes arabes une image tout à fait déformée et inexacte. La France de 1789 n'est pas l'Égypte de 2011. Le Moyen-Orient du XXI^{ème} siècle n'est pas l'Europe du XIX^{ème}. Et l'avenir de ces révoltes ne passera pas par les mêmes vicissitudes et ne connaîtra pas le même développement que l'Europe a connu au XIX^{ème} siècle.

Enfin et surtout, quatrièmement, il y a systématiquement eu confusion sémantique entre « révolte » et « révolution » : je n'emploierai pas le terme « révolution » pour qualifier ce qui s'est passé, même en Tunisie et en Égypte. En effet, le système politique qui y met le pays en coupe n'a pas été renversé. Quelques têtes sont tombées –c'est vrai-, mais tout l'appareil de gouvernement et les réseaux économiques qui gravitent autour de lui, cet ensemble cohérent qui détient les moyens de financement et contrôle les rouages étatiques, est encore en place et gouverne toujours. Les révoltes sont résulté de coups de colère spontanés, mais désorganisés, et, sans leaders déterminés et conscients des objectifs à atteindre pour changer de régime, l'essai n'a pas été transformé, la révolte n'a pas abouti à une révolution.

En Égypte comme en Tunisie, les figures de proue du régime se sont retirées sous la pression de la rue. Elles ont servi de fusibles, en somme, et la population s'en est satisfaite (moins en Tunisie qu'en Égypte) ; et certains devront accepter de jouer le rôle de boucs-émissaires et de subir procès et jugements.

Mais ce ne sont là qu'apparences : les seconds couteaux ont pris le relais. Ce sont eux qui siègent aujourd'hui dans les « gouvernements provisoires », soutenus en coulisse par l'establishment. Quant à l'armée, qui a affirmé s'être rangée du côté des révoltés, elle s'est en fait mise en situation de pouvoir encadrer et gérer ces révoltes, de les maîtriser en douceur. En Tunisie, la police politique de Ben Ali est toujours en activité et continue d'inquiéter les opposants. Le système est intact. C'est, dès le départ, totalement différent de ce qui s'est passé en France en 1789 ou en 1848...

Quant à la Libye, il s'agit d'un cas tout à fait spécifique : on est bien loin, en Libye, sur le terrain des opérations, de l'image virtuelle et simplifiée, véhiculée par la plupart des médias, d'une rébellion populaire opposée à la dictature féroce du gouvernement de Mouammar Kadhafi.

La société libyenne, en effet, se structure en un ensemble de tribus, dont les intérêts divergent ; organisées en fonction de liens de parenté solides, elles sont elles-mêmes segmentées en plusieurs clans, plus ou moins rivaux, dont les alliances se recomposent en permanence, en fonction des circonstances et d'intérêts sur le très court terme.

Ainsi, s'il est vrai que, au début des événements, le 17 février 2011 et durant les jours qui ont suivi, on a pu voir l'émergence, timide cela dit, d'une société civile s'exprimant lors de manifestations hostiles au colonel Kadhafi, d'une jeunesse urbaine éduquée issue de la classe moyenne, ces mouvements sont néanmoins restés très limités et ont rapidement servi de prétexte aux soulèvements de chefs de clans, auxquels ils ont cédé la place, et lesquels ont plongé la Libye dans le chaos.

Ces chefs de clans n'ont toutefois pas l'ambition de remplacer Kadhafi : ils ont récupéré la maîtrise de leur espace traditionnel et ne voient pas du tout l'intérêt de faire la guerre aux autres tribus pour conquérir d'autres espaces.

Ainsi, le Conseil national de Transition, ce gouvernement auto-proclamé reconnu par la France, ne parvient pas à fédérer ces clans pour lancer une réelle offensive contre le sud (le Fezzan) et l'ouest (la Tripolitaine), dont les tribus sont restées fidèles à Mouammar Kadhafi.

Sans le soutien de l'OTAN, cela fait longtemps que l'armée régulière libyenne aurait remis de l'ordre dans le pays. Comment analysez-vous la stratégie contre-révolutionnaire déployée aujourd'hui par les

Etats-Unis et leurs alliés du Golfe ? La révolution égyptienne, par exemple, semble menacée : les jeunes ont appelé à des manifestations pour préserver leur projet, rappeler leurs revendications premières et mener à terme le processus de transition démocratique. Quelles forces tentent-elles de freiner les changements ?

Je ne suis pas convaincu qu'il existe une « stratégie » de la part des Etats-Unis, dont le but serait de contrer les « mouvements révolutionnaires ».

Si, lorsque les révoltes ont commencé, une vive inquiétude s'est manifestée à Washington, de voir voler en éclats l'échiquier nord-africain et moyen-oriental, qu'ils avaient patiemment organisé pour s'en assurer la maîtrise, très rapidement, ces craintes se sont dissipées, lorsqu'il s'est avéré que les révoltes n'aboutissaient pas.

D'où l'absence de réaction des Etats-Unis, face à une opposition désorganisée et incapable d'imposer le changement.

En Égypte, la « nouvelle » constitution a été rédigée en deux temps et trois mouvements, par un comité restreint « d'experts », nommé par le gouvernement provisoire, constitué presque uniquement d'anciens moubarakistes, avec, en termes d'opposition, le seul concours des Frères musulmans, qui ont ensuite appelé au vote du texte lors du référendum, lui aussi organisé illico presto, le 19 mars : les Égyptiens, encore tout étourdis par la chute de Mubarak et confiants en la « révolution », ont massivement soutenu ce texte et l'ont approuvé par 77 % des votes.

L'affaire est donc dans le sac pour les tenants de l'ancien régime qui, de surcroît, bénéficient désormais de l'aval « démocratique » que leur confère le référendum... Les élections législatives, programmées en septembre, ne réserveront donc guère de surprise ; des élections qui arrivent beaucoup trop tôt pour une opposition à peine en train d'entamer sa reconstruction.

Idem en Tunisie : le gouvernement provisoire (toujours composé, pour l'essentiel, des ministres choisis par Mohamed Gannouchi, l'ancien premier ministre de Ben Ali, démissionnaire) veut hâter au maximum l'élection de « l'Assemblée nationale constituante », qui sera chargée de rédiger une nouvelle constitution, avant des élections législatives et présidentielles, et ce des sorte à couper l'herbe sous le pied de l'opposition en ne lui laissant pas le temps de s'organiser en vue de ces élections. Initialement prévue en juillet, l'élection de cette « Assemblée constituante » a finalement été reportée en octobre, à la demande de l'opposition. Mais ce court laps de temps supplémentaire suffira-t-il à l'opposition pour qu'elle puisse mener campagne pour affronter ce puissant establishment qui s'est reconverti sous de nouvelles étiquettes ?

Derrière les apparences, les anciens maîtres restent aux commandes de ces États et de l'ensemble du secteur économique. On peut dormir tranquille à la Maison-Blanche...

Quant aux monarchies du Golfe, elles ne craignent pas réellement de déstabilisation, car la majeure partie de leur population est économiquement satisfaite des retombées financières du secteur pétrolier et ne souhaite pas mettre en danger sa situation.

Le cas du Bahreïn, ainsi, est très exceptionnel. Mais l'opposition a été très rapidement écrasée, dans un bain de sang, et avec l'accord tacite des Etats-Unis, présents dans ce pays avec la cinquième flotte et une armée de plus de trois mille soldats.

Pensez-vous instable du Yémen, et d'instrumentaliser les divisions entre les opposants d'Ali Abdallah Saleh pour anéantir le projet révolutionnaire ?

Le cas du Yémen est comparable, jusqu'à un certain point, à celui de la Libye : l'opposition civile, très minoritaire, a été débordée par les chefs de bandes qui font désormais la loi dans plusieurs régions du pays.

Si les Etats-Unis, mais surtout l'Arabie Saoudite, s'inquiètent de cette situation de chaos, ce n'est pas tant parce qu'ils craignent un « projet révolutionnaire » qu'à cause de la présence, dans ce cas précis, de mouvements islamistes radicaux, dont une filière d'al-Qaïda, qui pourraient profiter du désordre pour s'implanter durablement et menacer la région du Golfe

.C'est pourquoi l'Arabie Saoudite s'est dite prête à une intervention militaire, comme au Bahreïn, qui pourrait bien recevoir l'accord du Conseil du Golfe, pour justement balayer les oppositions et soutenir le président Saleh ou, à défaut, l'appareil politique qu'il a installé aux commandes du Yémen.

Toutefois, le nombre important d'acteurs claniques et résistants rend la situation extrêmement complexe et la crise pourrait devenir ingérable et déboucher soit sur une intervention longue et coûteuse, comme en Afghanistan par exemple, soit sur la somalisation du pays, si l'intervention échouait.

Mais, pour l'instant, le régime d'Ali Abdallah Saleh n'a pas encore dit son dernier mot.

L'opposition syrienne est divisée. Jusqu'ici on ne sait pas grand-chose des opposants de l'intérieur. Sont-ils représentatifs du peuple syrien ? Quelle est l'influence des Frères musulmans au sein de l'opposition ? Quel est son programme ?

Le cas syrien est encore différent des autres « révolutions » arabes.

Tout d'abord, il faut bien faire la différence entre l'opposition démocratique, très minoritaire, et les révoltes, parfois armées et qui ont nécessité une intervention militaire.

Ces révoltes, violentes, ne sont en effet pas généralisées à tout le pays et ne concernent que deux territoires bien délimités situés, l'un, au nord-ouest, le long de la frontière turque, et, l'autre, à l'extrême sud-ouest, autour de la ville de Deraa. Un troisième foyer s'est déclaré dans la ville de Hama, ville très religieuse et fief des Frères musulmans syriens. Chacun de ces territoires s'est insurgé pour des raisons différentes, et différentes aussi des motivations des manifestants réclamant des réformes démocratiques.

Très puissants en Syrie et idéologiquement ultra-radicaux, les Frères musulmans syriens représentent probablement la branche la plus intransigeante de ce mouvement au Moyen-Orient, bien moins accommodants que leur équivalent égyptien par exemple. Profitant des troubles qui touchent la Syrie, ils ont relancé la révolte qu'ils avaient déjà soulevée à Hama, en 1982, contre Hafez al-Assad (Le père de l'actuel président), qui avait réprimé l'insurrection dans le sang.

Aunord-ouest, la population est essentiellement composée de Turcomans, descendants de populations turques ; ils sont également très présents à Hama, aussi à Homs, ville plus au sud de la frontière où de violentes altercations ont eu lieu avec les forces de l'ordre. Soutenus par Ankara, des éléments de cette communauté revendiquent une autonomie régionale, revendication tout à fait contraire à la conception de l'État baathiste. Au sud-ouest, enfin, Deraa et ses environs abritent une très large majorité de Druzes. Historiquement repoussée et concentrée dans cette région, la communauté druze a toujours été écartée du gouvernement et socialement défavorisée.

L'appel à manifester contre le pouvoir alaouite a été l'occasion pour elle de se révolter contre l'hégémonie de Damas.

En revanche, le régime bénéficie du soutien de plusieurs autres communautés (et notamment des Chrétiens), qui craignent l'essor du courant islamiste radical, dont les intentions sont très claires : l'instauration d'une république islamique sans concession et l'éradication du christianisme et des courants musulmans considérés comme hérétiques. Il jouit aussi du soutien d'une large partie de la bourgeoisie sunnite, laquelle se félicite des mesures économiques promues par Bashar al-Assad depuis son accession à la présidence.

En Syrie également, on est loin de l'image simpliste du « Printemps arabe ».

La Turquie a reconnu le CNT libyen ; elle s'est également rapprochée de l'opposition syrienne, peut-être dans l'espoir de faire de ces opposants les principaux leviers de son influence. A-t-elle rejoint le camp de la contre-révolution en abandonnant son jeu équilibré ?

Ma réponse sera brève, car je ne suis nullement spécialiste de ce pays et, surtout, je crois que, en ce moment, personne ne voit vraiment bien clair ; et les analystes redemandent quel jeu joue la Turquie, notamment envers la Syrie de Bashar al-Assad, avec laquelle elle avait pourtant passé de nombreux accords économiques, très fructueux pour les deux parties et qui avaient mis la météo de leurs relations au beau fixe.

Il en va de même, d'ailleurs, en ce qui concerne l'attitude de la Turquie à l'égard d'Israël : l'épisode du massacre des citoyens turcs lors de l'abordage de la Flottille de la Paix semblait avoir ruiné les relations entre les deux pays.

Mais, tout en protestant et en gesticulant, Ankara a maintenu, dans les faits, d'excellents rapports avec Israël. Par exemple, les mesures d'interdiction de l'espace aérien turc à l'aviation israélienne, qui avaient été prises en représailles, ont été très rapidement levées...

Enfin, le revers de la Turquie à l'égard de la guerre en Libye laisse également perplexe.

Ne faudrait-il pas y voir l'influence croissante de son partenariat privilégié avec Washington ?

Comment analysez-vous la situation de l'Iran. Que se passera-t-il si Téhéran mettrait sa menace à exécution ?

L'Iran est un cas très complexe et qu'il n'est pas aisé de résumer en quelques mots.

JE qualifierais l'Iran de « démocratie empêchée » : l'Iran, en fin de compte, est à ce jour le seul pays de l'espace arabo-musulman à avoir réussi une révolution qui, il y a trente ans, a débarrassé tout un peuple d'une effroyable dictature, celle du Shah, soutenu par les méthodes terribles de la CIA et de sa police politique, la Savak, dont les pratiques effrayaient même les agents états-uniens.

Mais il s'agit d'une démocratie très neuve encore et qui, à peine éclos, a été soumise à des menaces de déstabilisation et des pressions internationales telles, politiques mais aussi économiques, dont un embargo sans concession, que le gouvernement de cette jeune république n'a pas pu agir autrement qu'endurcissant son autorité pour faire face à cette situation de crise permanente.

L'Iran, en somme, est un pays à proprement parler en état de siège depuis trente ans.

Placez n'importe quelle démocratie (européenne par exemple) dans les mêmes conditions et vous verrez se produire les mêmes effets de radicalisation des autorités.

Faut-il rappeler, pour mémoire, l'attitude de la France en Algérie ? Les tortures et les violations innombrables des droits de l'homme dans ce contexte ? En 1961, la police française, à Paris, paniquée face à une manifestation de plusieurs milliers d'ouvriers algériens en faveur de l'indépendance de leur pays d'origine, a ouvert le feu : ce jour-là, on jetait les cadavres des manifestants dans la Seine !

La répression de la « révolution verte » de juin 2009, qui a récemment connu quelques soubresauts, est relativement comparable : surprises par ce mouvement de contestation dont elles ne savaient s'il s'agissait d'un phénomène strictement interne ou d'une révolution fomentée par l'étranger (à l'instar de ces « révolutions colorées » qui ont ébranlé l'Europe de l'est, par exemple), les autorités, dans ce contexte de siège permanent, n'ont pas attendu pour arrêter tout cela.

Il ne s'agit pas ici de déterminer si le président Ahmadinejad a oui ou non été également réélu (à ce propos, je dirais qu'il y a eu des fraudes, certes, mais

que, soutenu par les masses populaires déçues du dé tricotage social amorcé par ses prédécesseurs, il a effectivement remporté l'élection).

Il s'agit en revanche d'affirmer le droit de l'Iran à l'autodétermination.

Dans ce cadre, la question n'est pas de savoir ce qui se passera si l'Iran ferme le détroit d'Ormuz en cas de bombardement de ses sites nucléaires, comme il en a fait la menace, mais de s'interroger sur le droit que les Etats-Unis ou Israël auraient d'intervenir militairement dans un État souverain, fût-il en passe de se doter de l'arme nucléaire.

Tout le monde sait qu'Israël possède cet armement, illégalement. Comment pourrait-il dès lors justifier une agression à l'encontre de son voisin sous le prétexte de l'empêcher de faire de même ?

La contre-révolution est-elle en train de ressusciter le projet du Nouveau Moyen Orient ?

En un mot : ce projet états-unien de refaçonner le Moyen-Orient est en bonne voie et n'a, en définitive, jamais été réellement en péril, même si la chute de Ben Ali, puis la démission de Moubarak avaient laissé craindre le pire.

Au contraire, dans certains cas, comme en Égypte ou en Tunisie, où les régimes ont maintenant l'apparence de la démocratie, comme en Libye (si l'OTAN parvient à ses fins), sa réalisation pourrait même avoir été accélérée par le « Printemps arabe ».

Prenons au sérieux le principe de dignité de l'individu

Critique de la guerre en Libye, nécessité d'une réforme des Nations Unies, dialogue des civilisations

Interview du professeur Hans Köchler, Innsbruck*

Horizons et débats: Il y a trois mois, vous avez rendu public un mémorandum adressé au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité (cf. Horizons et débats no 19 du 16/5/11). Ce texte concerne la résolution 1973 du Conseil de sécurité du 17 mars 2011 et la guerre contre la Libye entamée deux jours plus tard. Pourriez-vous nous présenter une nouvelle fois les idées principales du mémorandum? Qu'est-ce qui vous a incité à rédiger ce texte?

Hans Köchler: La raison pour laquelle j'ai rédigé un texte et l'ai envoyé au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité réside dans mon opposition de principe à l'instrumentalisation du Conseil de sécurité à des fins de politique de puissance. La résolution 1973 accordait en quelque sorte les pleins pouvoirs aux Etats intéressés qui pouvaient ainsi intervenir comme ils l'entendaient dans un pays étranger.

J'ai été non seulement irrité mais choqué de l'extrême hypocrisie à la base de cette décision. En effet, la raison, l'objectif de cette Résolution est la protection des civils en Libye, mais en réalité, il s'agit de permettre à des pays d'intervenir militairement en Libye au nom des Nations Unies mais sans que celles-ci n'aient d'influence sur les actions entreprises, et cela d'une part pour créer une zone d'interdiction aérienne et d'autre part – l'objectif est mentionné séparément – pour protéger les civils.

Le fait est que les opérations militaires mettent justement en danger la population civile et surtout que cette Résolution a été décidée lorsqu'une situation de guerre civile s'était déjà créée, de sorte que l'intervention des Etats intéressés – il ne s'agit pas de la communauté internationale – consistait plus ou moins à prendre parti pour un des camps contre l'autre. Depuis, on a constaté que l'application de la Résolution a dégénéré en une guerre ayant pour but un changement de régime en Libye, objectif absolument incompatible avec l'esprit et la lettre de la Résolution.

A vrai dire, cette interprétation arbitraire est déjà contenue dans le texte qui utilise une notion au caractère «élastique», une formule vide de sens.

D'un point de vue philosophique, l'expression «toutes mesures nécessaires» (all necessary measures) n'est absolument pas définie et n'a donc rien à faire dans une Résolution qui a des conséquences juridiques tout à fait concrètes (c'est forcément le cas des Résolutions contraignantes du Conseil de sécurité).

Utiliser de telles notions non définies est une invitation aux Etats intéressés d'agir selon leur bon plaisir. Chaque Etat interprète une formule vide de sens comme il l'entend. Dès le début de la guerre, on a pu voir, à travers les déclarations de politiques britanniques, qu'ils considéraient des attaques directes contre le chef de l'Etat libyen, c'est-à-dire des opérations visant à l'assassiner, comme une mesure légitimée par la Résolution.

Comment a-t-on réagi à votre mémorandum?

J'ai été approuvé en particulier en Asie et en Afrique. Des médias asiatiques et africains ont parlé du mémorandum que nous avons envoyé ce qui a suscité un débat mondial.

Si l'on considère la politique du Conseil de sécurité au cours des 20 dernières années, on peut avoir l'impression d'assister à une sorte de dépravation de l'interprétation et de l'application du droit international. Il semble qu'on ait perdu l'assurance que l'esprit de la Charte des Nations Unies soit pris au sérieux. Qu'avez-vous observé? Et comment expliquer une telle évolution?

C'est effectivement mon impression. Il y a eu une coupure au moment où l'ordre mondial bipolaire est passé relativement rapidement à une structure unipolaire. C'était autour de 1990. Dès 1991, à l'époque de la deuxième guerre du Golfe, du conflit entre l'Irak et le Koweït, le Conseil de sécurité a adopté une Résolution qui contenait aussi une formule vide de sens. A l'époque, il s'agissait déjà de prendre «toutes mesures nécessaires» et cela a eu pour conséquence que les Etats intéressés, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, ont fait en Irak plus ou moins ce qu'ils voulaient – indépendamment de l'objectif officiel qui était de mettre fin à la guerre entre l'Irak et le Koweït – c'est-à-dire détruire l'ensemble des structures de l'Irak et effectuer des opérations qui ont conduit à la mort de nombreux civils. Il s'agit là d'une dépravation des mœurs qu'on n'avait absolument pas à l'esprit lorsqu'on a créé l'organisation mondiale.

Le problème est d'ordre structurel, il concerne la situation du Conseil de sécurité dans la Charte. En fait, le Conseil de sécurité est une instance inattaquable. Dans le cadre de la Charte, il n'y a pas de séparation des

pouvoirs; cela signifie qu'en ce qui concerne le Conseil de sécurité, il n'existe pas quelque chose comme une Cour constitutionnelle des Nations Unies qui pourrait examiner si le Conseil de sécurité a pris telle ou telle décision conformément à la Charte.

Naturellement, comme les autres organes de l'ONU, il est tenu de prendre ses décisions conformément aux principes des Nations Unies, mais cette obligation ne signifie absolument rien quand il n'y a pas de moyens, au sein de l'Organisation, d'examiner de manière indépendante si le Conseil de sécurité a respecté cette obligation. Il faut réformer les Nations Unies

Le grand problème structurel est que la Cour internationale de justice de La Haye, qui fait partie du système des Nations Unies, n'est pas habilitée à se prononcer sur la conformité aux statuts des décisions du Conseil de sécurité. Elle est maintenant d'avis que dès que le Conseil de sécurité a, conformément au chapitre VII de la Charte, adopté une Résolution, donc une décision contraignante pour tous les Etats membres, elle ne saurait recevoir de plaintes d'Etats membres à son sujet.

Dans une telle situation, personne ne s'étonnera qu'un jour ou l'autre les mœurs ne se dépravent surtout lorsqu'il n'y a plus d'équilibre au sein de l'organisme.

Dans l'ordre du monde bipolaire, il existait un certain équilibre des pouvoirs, et souvent aussi, naturellement, une paralysie, mais un certain équilibre car l'une des superpuissances tenait l'autre en respect. Aujourd'hui, la situation est toute différente. Parmi les cinq membres permanents qui possèdent un droit de veto, il n'y a plus d'équilibre des pouvoirs. C'est pourquoi les pays qui, selon la Charte, auraient les moyens d'empêcher les Résolutions arbitraires ne s'engagent pas, s'abstiennent lors du vote.

S'il existait un équilibre des pouvoirs, un texte comme la Résolution 1973 concernant la Libye aurait, à mon avis, été impossible. La Russie ou la Chine auraient eu le courage de s'y opposer.

Mais maintenant, on a donné carte blanche à un pays et à ses vassaux. C'est une totale perversion du concept de sécurité collective qui constitue le fondement des dispositions du chapitre VII de la Charte. Il ne s'agit plus maintenant d'actions en vue d'assurer la sécurité collective effectuées au nom de la communauté internationale mais d'actions unilatérales imposées par un pays et ses alliés avec pour résultat qu'ils peuvent ainsi appuyer leur action sur une décision des Nations Unies. Aussi ne peut-on pas, à mon avis, imaginer de procédure plus hypocrite.

On entend souvent dire que dans les opérations militaires qu'elle commande, l'OTAN recourt de manière disproportionnée à la force. L'Alliance se justifie en disant que le gouvernement libyen met en danger des civils et qu'elle doit intervenir afin de protéger ces civils. Or ces justifications sont absolument sans fondement. Mais actuellement, au sein des Nations Unies, il n'existe malheureusement pas de correctif, et surtout il n'existe aucun moyen de faire quoi que ce soit au plan juridique.

Arrogance de l'OTAN

Ce qui m'irrite particulièrement, c'est qu'on en soit arrivé au point qu'une alliance militaire, celle d'un groupe de puissances précis, est plus ou moins devenue l'organe exécutif des Nations Unies. Ces dernières défendent les intérêts particuliers des Etats-Unis et de leurs alliés. Or l'OTAN est, selon ses statuts, un pacte défensif dont l'objectif consiste dans l'aide mutuelle en cas d'attaque d'un de ses membres. Elle n'est absolument pas habilitée à intervenir «out of area», hors de son territoire, dans des pays non membres. Mais il se trouve qu'elle se comporte de plus en plus comme un instrument militaire de la seule organisation d'Etats universelle, les Nations Unies.

A mon avis, il y a perversion du concept d'alliance régionale de sécurité lorsqu'une alliance militaire qui, à l'origine, à l'époque de la guerre froide, était dirigée contre une autre alliance militaire, vise maintenant d'autres pays ou régions, agit plus ou moins officiellement au nom de la communauté internationale.

Et il y a un autre problème structurel fondamental résultant du fait que dès le début on n'a pas appliqué la Charte des Nations Unies. Le chapitre VII prévoit, pour les mesures militaires destinées à appliquer une Résolution, un «Comité d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants», mais il n'existe que sur le papier. Il est également prévu que les Etats membres mettent à la disposition du Conseil de sécurité des contingents, y compris des forces de l'air, ce qui, dans le cas de la Libye, aurait été tout à fait indiqué puisqu'il s'agit de zone d'interdiction aérienne. Rien de cela n'a jamais été fait. Ce n'était pas possible pendant la guerre froide et cela n'a jamais été appliqué après. Dans les dispositions opératoires du chapitre VII, il est laissé à la discrétion des pays qui possèdent une armée de l'air de la mettre à disposition.

Un de vos centres d'intérêts consiste dans une réforme, dans une «démocratisation», comme vous dites, des Nations Unies. Qu'entendez-vous par là?

J'ai lancé pour la première fois cette idée en 1990 lors de discussions menées à New-Delhi dans le cadre de l'International Progress Organization (IPO)¹. Il s'agirait de démocratiser le processus décisionnel de l'organe le plus déterminant selon la Charte, c'est-à-dire le Conseil de sécurité.

Il se trouve que lui seul est habilité à décider de l'usage de la force pour imposer des normes internationales. Selon la Charte, l'Assemblée générale des Nations Unies ne peut que formuler des recommandations et ne peut même pas débattre des questions abordées au Conseil de sécurité. Sur toutes les questions décisives, elle est subordonnée au Conseil de sécurité, si bien que lorsque l'on se soucie de démocratisation, on devrait se demander comment l'on pourrait rendre le processus décisionnel du Conseil de sécurité plus équitable et équilibré.

On pourrait notamment modifier la réglementation du veto. A propos, il est intéressant de noter que le terme de veto n'apparaît nulle part dans la Charte. La disposition à ce sujet se trouve formulée de manière indirecte et incompréhensible à l'article 27. Il y est stipulé que le Conseil de sécurité prend ses décisions à la majorité

qualifiée de 9 voix sur 15 – 15 étant le nombre de membres – et que pour qu'une décision soit valable, il faut qu'elle soit approuvée par tous les membres permanents.

Cette disposition précise donc qu'une décision n'est pas valable si un des membres permanents s'abstient, car sinon, que signifierait «approuver». A mon avis, on ne peut pas imaginer que dans quelque langue que ce soit, s'abstenir puisse signifier approuver? Or depuis des décennies, lorsqu'un pays s'abstient, on fait comme s'il approuvait la décision et cela explique un peu ce que je viens de dire à propos du veto. Si ce terme figurait dans la Charte, s'il était précisé que les cinq membres permanents pouvaient empêcher par leur veto une mesure contraignante, les choses seraient beaucoup plus claires.

Je pense donc qu'une disposition devrait remplacer le veto qui privilégie actuellement cinq pays. En effet, la pratique du veto a été introduite à l'époque de la guerre froide où il s'agissait de décisions impliquant la guerre ou la paix et de leur mise en œuvre contraignante et où il fallait s'assurer que des pays importants ne les contournent pas. La liste des membres permanents reflète la constellation des forces de 1945. Lors de la fondation des Nations Unies, une grande partie des membres actuels n'existaient pas encore; beaucoup étaient encore des colonies. Mais lorsqu'il s'agit aujourd'hui de s'assurer lors de décisions vraiment importantes qu'un groupe de pays relativement peu important, notamment en ce qui concerne leur population, leur poids et leur responsabilité, qu'une minorité puisse imposer sa volonté au monde entier, on pourrait songer à introduire, comme on dit en anglais, une «supermajority», par exemple une majorité des ¾ des voix. Ou bien, comme je l'ai précisé par la suite, on pourrait réviser cette règle du veto qui privilégie cinq Etats.

En 1945, on estimait que les Etats qui avaient le plus de responsabilités dans le système mondial en raison de leur puissance devaient pouvoir revendiquer un droit de veto. Aujourd'hui, il en va autrement. Je crois que la France n'est pas une puissance mondiale et donc que son droit de veto n'est pas justifié. Je propose par conséquent de se demander si on ne devrait pas revoir le processus décisionnel sur une base régionale.

Pour une répartition plus équilibrée de l'équilibre des forces

C'est à l'aide de l'exemple de l'Europe que l'on peut le mieux illustrer cette idée. Il s'agirait que les décisions, en particulier celles concernant les mesures contraignantes selon le chapitre VII soient prises non seulement par la majorité des Etats membres mais des régions représentées au Conseil de sécurité. Cela signifierait que les sièges de la Grande-Bretagne et de la France seraient obsolètes et qu'il ne s'agirait plus d'accorder un siège à l'Allemagne – car l'Europe aurait alors 3 sièges – mais que l'organisation régionale, c'est-à-dire l'Union européenne, se verrait attribuer un siège permanent. On aurait alors une représentation tournante au Conseil de sécurité. Cela fonctionne au niveau européen, où un pays assume pour un certain temps la présidence de l'UE. Pour l'Afrique, ce serait l'Union africaine, etc. Actuellement, l'Afrique n'est absolument pas représentée.

Je crois que ce serait une meilleure répartition de l'équilibre des forces au sein du Conseil de sécurité. Si l'on remplaçait la notion de représentation permanente par celle de représentation régionale, on pourrait conserver le veto, lequel permettrait à une région de s'opposer à une décision.

Mais si l'on n'est pas disposé ou capable de moderniser de cette manière la notion de membre permanent ou s'il n'est pas possible d'«actualiser» la liste des pays possédant le droit de veto – et d'un point de vue de realpolitik, il en est effectivement ainsi parce qu'aucun pays ne sera disposé à renoncer à un tel statut – il faudrait entreprendre une profonde réforme visant à remplacer le droit de veto par la «supermajority» dont je viens de parler.

Il convient d'ajouter ici quelque chose qui concerne la situation actuelle du veto et que l'on oublie la plupart du temps. La Charte stipule qu'en ce qui concerne les décisions du Conseil de sécurité un Etat membre ne peut en général pas voter s'il est impliqué dans le conflit en question. C'est un principe fondamental de justice: on ne peut pas se prononcer sur une question quand on est concerné. Or l'article 27-3 stipule que cette disposition n'est valable que pour des décisions conformes aux chapitres VI et VIII (qui ne sont pas contraignantes), c'est-à-dire non pas pour des décisions conformes au chapitre VII, là où c'est vraiment important. Cela signifie qu'un membre permanent du Conseil de sécurité peut également user de son droit de veto lorsqu'il est impliqué dans un conflit, par exemple quand il a attaqué un autre Etat. C'est pourquoi on n'a jamais rien pu faire dans les cas où un Etat membre menait une guerre d'agression. En 2003, les Etats-Unis ont attaqué l'Irak puis l'ont occupé. Comme aucun pays n'est prêt à décider de mesures contraignantes contre lui-même, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'y opposer. C'est aussi quelque chose qu'il faudrait modifier dans le cadre d'une réforme et d'une démocratisation, avant tout dans l'intérêt d'un processus décisionnel plus équitable.

Prendre au sérieux la démocratie et la séparation des pouvoirs

Il faut mentionner d'autres aspects en vue d'une réforme de la Charte. Si l'on prend vraiment au sérieux la démocratie et la séparation des pouvoirs, il faudrait faire de l'Assemblée générale un pouvoir législatif, ce qu'elle n'est pas actuellement. Aujourd'hui, c'est une assemblée consultative. S'il y a eu jusqu'ici un pouvoir législatif de facto – que la Charte ne prévoit pas – il existe sous la forme des Résolutions du Conseil de sécurité qui, depuis 2001, s'est arrogé des compétences particulières. Comme nous n'avons pas de séparation des pouvoirs, qu'il n'existe pas d'institution juridique qui puisse examiner l'action du Conseil de sécurité et que le Conseil de sécurité a pris l'habitude de s'arroger des droits, il a créé un précédent et le risque existe qu'à l'avenir on se réclame de ce genre de décisions.

Dans le cadre des Nations Unies, en particulier au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de nombreux projets de réforme ont été discutés. Surtout depuis 1995, cinquantième de la création de l'ONU, de très nombreux débats ont été lancés par des Etats membres. Le Secrétaire général et le président de l'Assemblée générale ont constitué des comités d'experts, mais l'affaire a un inconvénient lié au privilège du veto des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Aux termes de la Charte de l'ONU, tout amendement, ne

serait-ce qu'une virgule, de ce texte requiert l'approbation des cinq membres permanents. Comment un pays – comme la France ou la Grande-Bretagne – qui n'est plus une puissance mondiale et estime avoir besoin du Conseil de sécurité pour défendre ses intérêts «comme avant» renoncerait-il volontairement à un privilège que lui reconnaît la Charte, et précisément dans une situation où il a perdu le statut qui lui a valu autrefois ce privilège? Toutefois je pense que si l'on ne parvient pas dans un proche avenir à prendre des mesures de réforme, cela signifiera que les Nations Unies perdront peu à peu leur légitimité et que les pays non occidentaux surtout finiront par créer de nouvelles organisations. On observe déjà une approche dans ce sens dans les Etats BRICS [Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud]. Il se peut que l'ONU connaisse un jour le sort de la SDN.

Avant tout, les Nations Unies ne sont malheureusement déjà plus en mesure de remplir la mission essentielle pour laquelle on les a créées, c'est-à-dire garantir la paix. On en est arrivé au point où l'on mène des guerres d'agression en son nom. C'est un véritable renversement des objectifs de la Charte et si l'on est réaliste, on ne peut que constater qu'un jour ou l'autre on ne prendra plus au sérieux son texte fondateur, la Charte, si l'on peut l'interpréter d'une manière tellement arbitraire et s'il n'y a pas moyen de faire quoi que ce soit contre cet arbitraire.

Charte des Nations Unies

Article 24: Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité

1. Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.
2. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le Conseil de sécurité agit conformément aux buts et principes des Nations Unies. Les pouvoirs spécifiques accordés au Conseil de sécurité pour lui permettre d'accomplir lesdits devoirs sont définis aux Chapitres VI, VII, VIII et XII.
3. Le Conseil de sécurité soumet pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale.

Article 27: Vote au Conseil de sécurité

1. Chaque membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix.
2. Les décisions du Conseil de sécurité sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de neuf membres.
3. Les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions sont prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents, étant entendu que, dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI et du paragraphe 3 de l'Article 52, une partie à un différend s'abstient de voter.

Chapitre VII: Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression

Article 47

1. Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.
2. Le Comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout Membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce Membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.
3. Le Comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.
4. Des sous-comités régionaux du Comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés. Oeconomicus

Pierre PICCININ

Professeur d'histoire et de sciences politiques

<http://www.horizons-et-debats.ch:80/index.php?id=2768>

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

- " Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19